

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Sandra Borgeaud*

Date de dépôt : 2 mars 2009

Interpellation urgente écrite Régulation des décharges genevoises (question 3)

Depuis quelques années, sous la pression des écologistes, les autorisations d'extraire du gravier et dans un deuxième temps, de remblayer dans la campagne genevoise se raréfient. L'obtention d'une autorisation exige plusieurs années de tracasseries administratives, étude du sol, étude de tous les mammifères et insectes de la région concernée, l'impact, les voies de circulation, etc., etc.

Si bien qu'actuellement il reste des réserves à exploiter dans le canton, plus que trois entreprises gèrent la totalité des décharges à Genève. Les prix ont augmenté d'une manière indéfendable. Actuellement, la taxe de décharge revient plus cher que le transport du chantier où sont extraits les déblais jusqu'à la décharge.

Ces propriétaires de décharges gèrent leurs dépôts comme ils l'entendent. Quelques exemples :

Ils ferment leurs décharges :

- Quand il tombe quelques gouttes de pluie ;
- Quand il fait trop chaud, car il y a de la poussière qui se forme ;
- Trop de camions qui viennent déverser en même temps.

Pour ne citer que quelques exemples.

Aucun de ces exploitants ne donne aux entrepreneurs des mètres cubes de décharge garantis. Ils se vantent même que dans le courant de l'année 2009, la construction (génie civil) à Genève sera bloquée !

Il existe maintenant sur les bureaux des ingénieurs, architectes, et entrepreneurs, de très grosses soumissions de terrassements, et pour ne citer que quelques-uns, à savoir :

- Ikea, 110'000m³ ;
- CMU 5^{ème} étage, 85'000m³ ;
- Agrandissement de l'ONU, 30'000m³,
- Clinique de la Colline, 30'000m³ ;

Et des dizaines d'autres constructions non décomptées.

Il faudrait actuellement, pour que la construction fonctionne sereinement, avoir une décharge **d'une capacité d'au moins un million de mètres cubes renouvelable**. Faute de quoi, nous allons assister dans quelques mois à l'arrêt complet de la construction à Genève.

Cette situation s'était déjà produite pour des matériaux de mauvaise qualité. L'Etat a réagi en créant la décharge du Nant-de-Châtillon. D'ailleurs, il encaisse des royalties importantes.

Je demande que l'Etat s'occupe de toute urgence de cette question des décharges de déblais de qualité, faute de quoi, **ce qui est prédit plus haut, arrivera inexorablement**.

Une décharge cantonale régulerait les prix, car il n'y a aucune barrière contre l'augmentation de la taxe.

Je prends pour exemple la taxe de décharge qui a passé de Sfr. 14.00 le mètre cube en 2008, à Sfr. 18,50 en 2009 et même quelques fois à Sfr. 20.00 le mètre cube, voire plus !

Ces prix ne sont pas du tout en rapport avec le **travail fourni**.

Question :

L'Etat envisage-t-il de pouvoir obliger les exploitants de Genève à ouvrir leurs décharges à tous les entrepreneurs inscrits au Registre du Commerce ?